



PRIX AMSE DE THESE 2023-2024

APPEL A CANDIDATURES

L'AMSE lance l'appel à candidatures pour le prix de thèse en sciences économiques. Le lauréat est récompensé par la publication de sa thèse aux Presses Economiques du Maroc qui bénéficie du soutien de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques.

Le Prix est remis au lauréat lors du Congrès annuel de l'AMSE, à la clôture du colloque thématique.

Les thèses soutenues au cours de l'année 2023 et de l'année 2024 peuvent concourir (voir règlement ci-dessous).

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Une copie électronique de la thèse.
2. Le résumé de la thèse.
3. Le CV avec les coordonnées du (de la) candidat(e).

Le dossier de candidature doit parvenir au Comité directeur de l'AMSE avant le 28 Février 2025, date de rigueur, à l'adresse E-mail :

amse.messagerie@gmail.com

PRIX AMSE DE THESE REGLEMENT

Article 1

Le Prix AMSE de la recherche universitaire en sciences économiques (ci-après « le Prix AMSE») est ouvert aux titulaires d'un doctorat en sciences économiques ayant soutenu, au sein d'une université marocaine ou étrangère, une thèse non publiée au jour de la proclamation des résultats, portant sur un sujet se rapportant à l'économie nationale.

Les thèses soutenues au cours de l'année précédant celle d'attribution du Prix peuvent concourir.

Article 2

Pour s'inscrire, le candidat doit envoyer à l'adresse E-mail de l'AMSE : i) copie de la thèse ; ii) résumé d'une dizaine de pages ; iii) cv avec les coordonnées du (de la) candidat(e).

Article 3

L'attribution du Prix AMSE se fait à la suite d'une délibération entre les membres du jury composé du président de l'AMSE, du directeur de Presses Economiques du Maroc et de trois autres membres choisis par le Conseil d'administration de l'AMSE sur proposition du Comité directeur. Le Jury est présidé par le président de l'AMSE.

Article 4

La sélection par le jury se fait sur la base des critères suivants : i) le travail de recherche doit contenir une « thèse » personnelle, et comporter une contribution originale à la connaissance économique en général et à l'analyse de l'économie marocaine en particulier ; ii) les choix d'ordre théorique et méthodologique, ainsi que les outils d'analyse et les modèles formels mobilisés sont considérés exclusivement eu égard à leur cohérence et pertinence ; iii) la structure de la thèse doit exhiber un « fil conducteur » analytique clair entre problématique, hypothèses, résultats et conclusions ; iii) la revue de la littérature doit être appropriée et justifier le choix de l'approche adoptée ; iv) la bibliographie utilisée doit comporter une part de travaux marocains, notamment académiques ; v) la qualité du style est un critère fondamental.

Article 5

Le jury choisit par consensus la thèse qui mérite d'être primée. Un rapport présentant l'objet de la thèse primée, sa structure, son cadre théorique et méthodologique, ses conclusions, ainsi que ses qualités propres est établi par le Président. Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix, si aucune des thèses reçues ne lui paraît digne d'être publiée.

Article 6

Les résultats du Prix sont proclamés au moment de la clôture du colloque thématique de l'AMSE. Le lauréat est récompensé par l'édition de sa thèse aux Presses Economiques du Maroc qui bénéficie du soutien de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques.

Article 7

La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement.